

Future Prime d'activité : quelles sont les conditions d'une pleine réussite ?

Le projet de loi « dialogue social et emploi » dont l'examen débute ce mois-ci comporte entre autres dispositions, la création de la future prime d'activité, issue de la fusion du RSA activité et de la prime pour l'Emploi. C'était une des propositions du rapport parlementaire de Christophe Sirugue, député de Saône et Loire, appuyée par les associations de lutte contre la pauvreté. Ce collectif d'associations¹ a proposé des amendements afin d'améliorer le texte de loi.

Le Secours Catholique identifie en particulier **quatre enjeux majeurs à cette évolution du dispositif** :

- l'information des ayants-droits potentiels,
- le développement de mesures d'accompagnement de qualité,
- le développement de la participation des allocataires à l'élaboration et l'évaluation des politiques qui les concernent,
- l'évaluation du dispositif,

L'information des futurs bénéficiaires

La prime d'activité soutiendra le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent déjà et sont pourtant pauvres, c'est-à-dire 7,5% des travailleurs vivant en France. Elle concourra à prévenir le basculement dans la grande pauvreté et l'exclusion. Il est donc déterminant qu'elle soit bien versée à tous ceux qui peuvent y prétendre.

Or, le gouvernement estime que seulement 50 % des allocataires potentiels de la prime d'activité en feront la demande. Il y a donc nécessité que les services déconcentrés de l'Etat, les Conseils départementaux, les MSA, les CAF, Pôle emploi, les Crous, et tout organisme œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle développent **des actions de communication intensives** mais aussi en facilitent l'accès pour augmenter le taux de recours à cette prestation. Pour mémoire, 68 % des personnes qui auraient pu bénéficier du RSA activité ne le percevaient pas.

L'accompagnement pour favoriser l'évolution dans l'emploi

- un besoin exprimé par les personnes en recherche d'emploi ou en précarité

De nombreux travailleurs modestes ressentent et expriment le besoin d'être accompagnés pour faciliter la réalisation de leurs souhaits d'évolution dans l'emploi ou de recherche d'un emploi de meilleure qualité. Ainsi des rencontres organisées par le Secours Catholique ont permis à des personnes en recherche d'emploi d'exprimer leurs points de vue :

les personnes rencontrées disent clairement combien la recherche d'emploi exige de motivation et de persévérance: « Il ne faut jamais se décourager. » Combien elle provoque ou demande des changements personnels, ne serait-ce qu'une plus grande lucidité par rapport au marché du travail : « accepter de faire des 'métiers' différents les uns des autres au lieu de rester 'concentré' sur un seul. » C'est pour faciliter ce cheminement - et surtout le « succès » de celui-ci - que les chercheurs d'emploi aspirent vivement à un meilleur soutien du service public de l'emploi, soulignant qu'« il faudrait des offres adaptées » et « davantage de possibilités de formation ».

- les formes d'accompagnement possibles

Les recommandations du rapport Sirugue, la préparation et le contenu des principales mesures du plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée » ainsi que la feuille de route 2015-2017 du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ont tout à la fois attesté de ces besoins et présenté plusieurs réponses concrètes pour les satisfaire, en particulier la facilitation de l'accès à la formation via notamment la mobilisation du compte personnel de formation. L'accompagnement professionnel doit parfois être complété d'un accompagnement social, proposé par un travailleur social d'une association, d'un CCAS ou d'un conseil départemental, aidant à mieux affronter les difficultés de logement, de santé, de garde d'enfants en bas âge, obstacles à la reprise d'un emploi à temps plein.

Il est donc à la fois indispensable et cohérent d'informer avec précision les allocataires de la prime d'activité de la possibilité d'être accompagnés dans cette recherche d'évolution et d'amélioration de leur situation sociale et professionnelle.

Ils doivent aussi pouvoir être reçus par les caisses d'allocations familiales pour être conseillés et pour que tous les droits auxquelles ils peuvent prétendre leur soit ouvert, afin d'éviter une aggravation de leur situation. Cela était prévu pour les allocataires du RSA activité situés hors du champ des droits et devoirs (revenus supérieur à 500€).

La participation des bénéficiaires de la prime d'activité à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques qui les concernent doit être prônée par la loi.

Aujourd'hui, certains représentants des allocataires du RSA sont membres, au niveau territorial, d'équipes pluridisciplinaires. Celles-ci se prononcent notamment sur les changements de parcours emploi ou de référent social et contribuent à l'élaboration du Pacte Territorial pour l'Insertion pour compléter le diagnostic des besoins et émettre des propositions d'amélioration. Des conseils départementaux s'assurent que l'expertise d'usage des allocataires présents est réellement prise en compte. Plusieurs départements ont aussi opté pour la création d'un ou plusieurs groupes d'allocataires². Se réunissant au niveau territorial ou départemental, ces groupes peuvent faire des propositions pour améliorer le dispositif, et plus largement les politiques d'insertion, afin qu'ils répondent mieux aux besoins des allocataires. Ils sont ainsi parfois sollicités pour co-construire une action, participer à la rédaction d'un guide de présentation du RSA ou d'un courrier compréhensible pour les allocataires.

Le Secours Catholique souhaite vivement que les allocataires puissent exercer leur rôle dans l'élaboration et le suivi du dispositif « Prime d'activité » dans tous les départements, comme cela l'est actuellement pour le RSA dans certains territoires.

Prévoir l'évaluation de la prime d'activité

Comme les associations le souhaitent, il est capital de pouvoir suivre sa mise en œuvre, notamment son taux de recours et son impact effectif sur les personnes et sur les comportements des employeurs. Il sera alors possible de procéder, si besoin, aux ajustements nécessaires à l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté en emploi. Reprenant les modalités prévues lors du lancement du RSA, une conférence nationale trois ans après l'entrée en vigueur du dispositif, devrait être organisée et préparée par la remise d'un rapport intermédiaire annuel réalisé par un comité d'évaluation, dans lequel siègeraient notamment des représentants des allocataires de la prime.

¹ Alerte, CNAJEP, Coorace, Emmaus, FJ, Fnars, MNCP, Secours Catholique, UNHAJ, UNEF, UNIOPSS.

² A noter l'étude très intéressante de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives d'octobre 2014 : [Participation et RSA «Accompagner la participation des allocataires»](#), portant notamment sur des organisations différentes du dispositif selon les départements.